

ÉTUDE ANALYTIQUE DE L'AGRICULTURE FAMILIALE AU BURUNDI : IMPACT DES CONFLITS FONCIERS SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIO-ÉCONOMIQUE DES EXPLOITANTS AGRICOLES DE LA PROVINCE DE KIRUNDO

par Bonaventure Minani, Déo-Guide Rurema et Philippe Lebailly

Abstract

In Burundi, family farming occupies more than 90% of the active population and plays a vital role in food production and participates in the formation of more than 50% of GDP. Before the civil war of 1993, Kirundo was deemed “breadbasket of the country” because it fed many parts of Burundi in particular food legumes and cereals, so that family farming was market-oriented. Today, this is the first province in Burundi that shows a high rate of malnutrition, poverty increased and a sharp decline in agricultural production up more than 56.6% from 1996 to 2009.

The objective of this study is to understand the impact of land conflict on the socio-economic development of farmers in Kirundo Province. To conduct this study, an initial survey was carried out in 2010 among 355 randomly selected farmers in all communes of Kirundo. To understand the scope of land conflicts and its consequences on the socio-economic households, a second survey was conducted among 30 people who came to the High Court of Kirundo. The study was completed by collecting data on the courts of the residential suburbs of Bugabira, Busoni, Gitobe, Kirundo, Ntega and Vumbi communes, and also on the High Court of Kirundo province.

Analysis of the results shows that land conflicts in the region have the following consequences: huge losses of agricultural production, substantial legal costs and the imprisonment and killing of people because of land conflicts.

1. INTRODUCTION

L'agriculture familiale au Burundi joue un rôle capital dans toute stratégie de réduction de la pauvreté. En effet, 90 % de la population burundaise et 97 % des pauvres vivent et travaillent dans le monde rural. Dans la plupart des régions, notamment celle de la province de Kirundo, la production vivrière est insuffisante pour assurer la sécurité alimentaire des populations rurales et les taux de malnutrition sont particulièrement élevés. Même si la part de l'agriculture et de l'élevage dans l'activité économique nationale tend à diminuer, le secteur agricole contribue encore pour 44 % au PIB et constitue 95 % des recettes d'exportation du Burundi.¹

En fait, la croissance démographique (2,4 % en 2008) a été plus rapide que celle de la production vivrière (1,9 %).² L'augmentation de la population

¹ PDDAA, *Mise en œuvre du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique au Burundi (PDDAA). Inventaire des efforts de développement agricole en cours et leur alignement sur les principes et objectifs du PDAA*, Bujumbura, 2009, p. 378.

² PARIDAENS, A.-M., BELOTTI, L., REGI, S., MAHWANE, J., ZOYEM, J.-P., *Analyse des données secondaires de la sécurité alimentaire, vulnérabilité et nutrition au Burundi*, Bujumbura, Programme alimentaire mondial (PAM), 2012, p. 93.

a comme corollaire l'amenuisement des surfaces cultivables : 1,04 hectare par ménage en 1973, 0,7 hectare en 1989 et seulement 0,5 hectare en 2009.³ La sévérité de cette situation de raréfaction des terres au Burundi renforce l'hypothèse du manque de terres comme cause de mobilisation paysanne dans les mouvements de violence.⁴ Les conflits fonciers sont anciens, ils sont liés à la forte croissance démographique dans un espace réduit, à l'absence d'alternatives à l'agriculture, etc. Ces conflits touchent toutes les couches de la population. La situation s'est aggravée avec les crises politiques successives qu'a connues le Burundi depuis 1972. Des personnes sont déplacées à cause de la guerre ou à cause des violences ethniques, elles perdent les droits acquis suivant la coutume, étant spoliées en leur absence par d'autres acteurs.⁵ En effet, après les guerres fratricides de 1972 et de 1993 qui avaient provoqué des grandes vagues de départ de milliers de personnes vers la Tanzanie, la République démocratique du Congo et le Rwanda ainsi que des déplacements intérieurs, les parcelles appartenant aux réfugiés ou aux déplacés sont devenues de plus en plus exiguës du fait de leur intense occupation par les populations restantes, lesquelles ayant connu par ailleurs une croissance démographique rapide. Les terres sont également devenues de moins en moins fertiles en raison de leur surexploitation par des méthodes culturales inadaptées.⁶ Avec le retour à la paix depuis 2005, des milliers de réfugiés sont rentrés spontanément, retrouver leurs biens étant une préoccupation primordiale de ces rapatriés et, pour les occupants illégaux, une source d'inquiétude susceptible d'être politiquement manipulée par les ennemis de la démocratie. De 2002 à 2009, 500 289 burundais ont été rapatriés, dont 97 % proviennent de la Tanzanie. L'essentiel des réfugiés de 1972 n'ont plus de terre ou de relations dans leurs communes d'origine ; on les dit dès lors « sans terre ni référence ». Ces résultats ont été confirmés par les enquêtes menées par Rema Ministries⁷ à travers le pays, qui montrent que 70 % des personnes retournées de 1972 sont sans terre. Certaines n'ont tout simplement pas conservé de souvenir ou ne disposent plus d'information concernant leur lieu d'origine. D'autres connaissent encore l'emplacement de leurs terres, mais celles-ci ont été occupées de bonne foi par d'autres personnes qui en sont devenues propriétaires par prescription

³ MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, *Atlas du Burundi*, Bujumbura, p. 100.

⁴ BANDEREMBAKO, D., *Relation entre la terre, l'environnement, l'emploi et les conflits au Burundi*, Bujumbura, USAID, 2006, p. 56.

⁵ NTAMPAKA, C., MANSION, A., *Étude sur la problématique foncière au Burundi*, Programme de Développement et de Construction de la Paix dans la Région de l'Afrique des Grands Lacs, Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD), Paris, p. 55.

⁶ INTERNATIONAL CRISIS GROUP, *Réfugiés et Déplacés au Burundi : Désamorcer la Bombe Foncière*, ICG Rapport Afrique N° 70, Nairobi/Bruxelles, 2003, p. 33.

⁷ REMA MINISTRIES, *Umenga ntituri Abarundi, Repenser la réintégration au Burundi*, Bujumbura, 2012, p. 59.

acquisitive (prescription trentenaire) et par l'État qui y a lancé des projets de développement.⁸

D'autres personnes sans terre, ce sont les expulsés : il s'agit de personnes qui ont trouvé refuge en Tanzanie pour des raisons diverses, de sécurité, économiques ou sociales. Elles n'ont ni acquis le statut officiel de réfugié ni vécu dans les camps de réfugiés mais se sont intégrées dans les populations tanzaniennes d'accueil. En 2006, le gouvernement tanzanien a décidé et entrepris l'expulsion de 24 000 personnes en raison de l'illégalité de leur présence sur le territoire. Ces personnes sont arrivées au Burundi totalement démunies. Beaucoup d'entre elles se sont révélées être des personnes également « sans terre ni référence »⁹.

Selon une étude réalisée par le ministère de la solidarité nationale en mai 2009, on compte 157 167 personnes déplacées au Burundi. Pour la plupart, ces personnes se sont déplacées lors des événements de 1993, établissant des camps spontanés dont beaucoup sont situés autour des chefs-lieux de communes. Des études montrent que les terres des déplacés de 1993 sont souvent vendues par de proches parents qui profitent de leur absence pour vendre clandestinement leurs propriétés, à savoir surtout celles de certaines catégories de déplacés particulièrement vulnérables, comme les orphelins.¹⁰

Pour tenter de résoudre les conflits fonciers au Burundi, le gouvernement burundais a mis sur pied la Commission Nationale des Terres et autres Biens (CNTB), qui résulte de la volonté des négociateurs d'Arusha et de l'évolution politique au Burundi.¹¹ Cette commission a enregistré 16 354 conflits entre juillet 2007 et juillet 2010, soit une moyenne de 5 451 conflits par an. Cette commission connaît aussi des limites car le fait que des juges, notamment de grande instance, fassent partie des commissions provinciales de conciliation constitue un handicap majeur quant à l'impartialité de ces derniers lorsqu'un des plaignants décide de recourir à la justice. Les règlements sont finalement freinés par la lenteur des procédures de la justice et l'absence d'un mécanisme de proximité simplifié et spécialisé dans le

⁸ KOHLHAGEN, D., *Vers un nouveau code foncier au Burundi ?*, L'Afrique des grands lacs. Annuaire 2009-2010, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 67-98.

⁹ MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE, DU RAPATRIEMENT DES REFUGIÉS ET DE LA RÉINTÉGRATION SOCIALE, *Stratégie nationale de réintégration socio-économique des personnes affectées par le conflit (dans un cadre de relèvement communautaire)*, Bujumbura, 2010, p. 74.

¹⁰ POHU, A. A., BIGIRIMANA, G., GATUNGANE, G., *Étude sur les pratiques foncières au Burundi. Essai d'harmonisation. Enquêtes menées dans 10 provinces du Burundi*, Bujumbura, RCN Justice & Démocratie, 2004, p. 106.

¹¹ BAMVUGIYUMVIRA, F., *Analyse de l'organisation et du fonctionnement de la Commission Nationale Terres et autres Biens. Une épine dans le processus de consolidation de la paix et de la réconciliation nationale*, Bujumbura, Observatoire de l'Action Gouvernementale (OAG), p. 100.

contentieux foncier.¹² Comme l'indique la *Lettre de politique foncière* au Burundi,¹³ la situation y est actuellement en état de crise aux conséquences multiples, crise caractérisée notamment par les défaillances du système actuel de gestion foncière. Cette crise se résume en cinq principaux points, à savoir que : (i) la question foncière est une question centrale, d'autant plus que l'agriculture représente actuellement plus de 90 % de l'activité économique ; (ii) la pression foncière est sans cesse croissante, conduisant à l'atomisation de l'espace cultivable et à l'exacerbation des conflits fonciers ; (iii) la demande de sécurisation foncière est de plus en plus importante et est principalement dirigée vers les communes ; les acheteurs de propriété foncière sont particulièrement nombreux à s'adresser aux administrateurs communaux pour demander des actes de notoriété, en tant qu'actes d'authentification de leurs transactions ; (iv) les procédures d'immatriculation et de mutations des propriétés foncières d'avant le code foncier de 2011 étaient inadéquates, et ne pouvaient couvrir l'ensemble du territoire national ; (v) la gestion foncière coutumière est en érosion. Les conséquences de cette crise foncière sont multiples et variées surtout dans la province de Kirundo et sont résumées en trois grands points dont notamment : (i) la diminution de la production agricole ; (ii) la dégradation de la situation sécuritaire ; et (iii) l'augmentation énorme des dépenses consacrées aux procès. Les terres rurales et les ressources connexes sont d'une importance décisive pour assurer la reproduction sociale des fermiers.

2. DESCRIPTION DU MILIEU D'ÉTUDE ET MÉTHODOLOGIE

2.1. Description du milieu d'étude

La Province de Kirundo¹⁴ est située au nord du Burundi. Elle est limitée au nord et à l'ouest par la République du Rwanda et la province de Ngozi. Au sud et à l'est, elle fait frontière commune avec la province de Muyinga. Le climat de la province de Kirundo varie selon la région naturelle considérée. La région du Bugesera a un climat qui se caractérise par des températures variant entre 14,8 et 27,1°C et la pluviométrie moyenne annuelle est comprise entre 800 et 1 200 mm. Par contre, la région naturelle du Bweru se caractérise par une saison sèche de 5 à 6 mois ; la pluviométrie

¹² FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL (FMI), *Burundi : Rapport d'avancement annuel sur l'application du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté*, Rapport des services du FMI sur les économies nationales n° 09/90, Washington, D.C., International Monetary Fund, 2009, p. 120.

¹³ MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES TRAVAUX PUBLICS, *Lettre de politique foncière*, Bujumbura, 2008, p. 11.

¹⁴ MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES TRAVAUX PUBLICS, *Schéma provincial de l'aménagement du territoire de Kirundo*, Bujumbura, 2007, p. 161.

annuelle est supérieure à 1 200 mm. La province de Kirundo compte une population de 628 256 habitants d'après le recensement de 2008¹⁵, répartie en 7 communes avec une densité moyenne de 368,8 habitants/km².

Figure 1. Carte administrative de la province de Kirundo



Source : PNUD, *Monographie de la Province de Kirundo*, Kirundo, Ministère de la Planification du Développement et de la Reconstruction Nationale, Programme d'appui à la bonne gouvernance, 2006, p. 180.

L'agriculture familiale dans la province de Kirundo repose principalement sur les cultures de banane (75 %), qui vient largement en tête suivie de loin par la patate douce (10 %), le manioc (5 %) et le haricot (4 %)¹⁶. Et enfin la culture du riz qui se fait dans les marais. Cette agriculture familiale est toujours traditionnelle car, dans la plupart de ménages, elle est orientée vers l'autoconsommation.

¹⁵ MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, *Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Burundi 2008, Volume 1. Tableaux Statistiques Burundi*, Bujumbura, 2011, p. 166.

¹⁶ PNUD, *op. cit.*, p. 221.

L'élevage est toujours traditionnel car le système d'élevage pratiqué est celui du vagabondage des animaux, ce qui provoque beaucoup de conflits entre les éleveurs et les agriculteurs sur les petites superficies dont dispose chaque ménage. La baisse de la productivité du sous-secteur d'élevage est due notamment à la pression démographique qui, liée au régime social de succession, provoque l'atomisation et la surexploitation des propriétés familiales. Ce qui conduit au déclin de l'élevage traditionnel et à la baisse de la fertilité des terres.

La culture du café a une place prépondérante dans l'économie des ménages de Kirundo. Le café constitue la principale culture d'exportation et est une source essentielle de revenu monétaire pour le Burundi. En outre, la filière café est l'un des secteurs qui valorisent le mieux le facteur travail car embauchant une main d'œuvre rurale qui est souvent sous employée.

Le régime foncier pratiqué dans la province de Kirundo est de type coutumier, c'est-à-dire reconnaissant les droits de propriété et d'exercice aux familles au sein desquelles les individus ont des droits et des devoirs. Les modes de faire-valoir directs les plus utilisés sont le fermage et le métayage.¹⁷

Au plan judiciaire, la province de Kirundo compte quatre services judiciaires, à savoir :

- un tribunal de résidence dans chaque commune ;
- un tribunal de grande instance qui est situé au chef-lieu de la province ;
- un parquet situé au chef-lieu de la province ;
- un commissariat de police judiciaire des parquets.

Certains tribunaux de résidence comme ceux de Bugabira, Gitobe et Vumbi ont des infrastructures en état de grand délabrement. Ils manquent également des équipements comme des ordinateurs, machines à écrire, photocopieuses, etc. Tous les tribunaux de résidence de Kirundo ne disposent pas de moyens de déplacement, ce qui les empêche de faire des descentes sur le terrain et surtout dans des endroits éloignés du lieu de travail.

2.2. Méthodologie

L'objectif de cette étude est de bien comprendre l'impact des conflits fonciers sur le développement socio-économique des fermiers de la province de Kirundo. Pour cette étude, 355 ménages agricoles ont été enquêtés dans toutes les communes de cette province en 2010, soit dans les communes de Bugabira, Busoni, Bwambarangwe, Gitobe, Kirundo, Ntega et Vumbi, respectivement 50, 75, 30, 40, 55, 55 et 50 exploitants agricoles. La technique d'échantillonnage stratifiée a été appliquée. Le nombre de

¹⁷ PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT (PNUD), *Monographie de la Province de Kirundo*, Bujumbura, 2006, p. 180.

ménages agricoles enquêtés était fonction de la pondération du nombre d'exploitants dans chaque commune. La première enquête avait révélé que les conflits fonciers dans la province de Kirundo étaient un frein majeur pour l'accroissement de la productivité agricole, et par conséquent pour l'amélioration des conditions socio-économiques des ménages. Lors de cette première enquête, les questions en rapport avec la durée des conflits, les principales cultures qui étaient mises en place avant l'éclatement des conflits et les différentes dépenses liées aux divers procès n'étaient pas incluses dans les questionnaires. C'est pourquoi, dans le but d'estimer les pertes agronomiques, économiques, sociales, etc. engendrées par les conflits fonciers, une deuxième enquête complémentaire a été effectuée en tenant compte spécialement des variables oubliées lors de la première. Cette étude ciblée a été réalisée auprès des personnes concernées par des conflits fonciers au niveau du tribunal de grande instance. Trente personnes ont été choisies parmi les individus qui étaient venus à ce tribunal et qui attendaient l'audience auprès du président qui y siégeait. Les critères de choix pour faire partie de notre échantillon lors de cette étude ciblée étaient les suivants : avoir un cas de conflit foncier enregistré auprès du tribunal de grande instance de Kirundo et accepter librement l'entretien. En plus de cette deuxième enquête, la collecte des données secondaires de 2009 à 2012 dans les 6 tribunaux de résidence (tribunaux de résidence de Bugabira, Busoni, Gitobe, Kirundo, Ntega et Vumbi), ainsi que dans le tribunal de grande instance de Kirundo, a été effectuée.

Pour bien appréhender l'ampleur des conflits fonciers dans la province et son impact sur le développement socio-économique des ménages de cette région, des entretiens ciblés en rapport avec le thème ont été menés auprès des administrateurs ou leurs conseils communaux chargés du développement ainsi que des présidents des tribunaux de résidence des communes enquêtées. Notre étude a été également enrichie par des recherches documentaires en rapport avec le sujet.

3. PRÉSENTATION ET DISCUSSION DES RÉSULTATS

Les résultats d'analyse montrent que le nombre d'hommes enquêtés est élevé par rapport à celui de femmes, 73,8 % contre 26,20 %. Cela s'explique par le fait, que selon les coutumes burundaises, les femmes deviennent chef d'exploitation quand leurs maris sont décédés ou bien quand elles sont divorcées ou libres. Les résultats issus des analyses des données nous révèlent que 42 % des chefs d'exploitation sont analphabètes, suivis des ceux qui ont fréquenté l'école primaire (31 %), tandis que ceux qui savent lire et écrire le kirundi sont 24,79 % ; seuls 2 % ont fait l'école secondaire et

aucun n'a fait l'université. En 1991, Lau *et al.*¹⁸ ont constaté qu'une hausse de 10 % du niveau moyen d'éducation de la population active avait engendré 0,3 % de croissance économique additionnelle en Afrique subsaharienne, 1,7 % en Amérique latine et 1,3 % en Asie de l'Est. Ajoutons que le taux d'analphabétisme élevé induit également la méconnaissance des lois et textes en rapport avec le foncier.

L'analyse des données de la première enquête a montré que la taille moyenne par ménage agricole est de 5,01 au niveau provincial. Cette moyenne est proche de celle trouvée lors du recensement général de la population en 2008¹⁹ qui est de 4,7 membres par exploitation agricole. Ce nombre de personnes par ménage est élevé vu que 82,3 % des ménages dans cette province vivent en dessous du seuil de pauvreté.²⁰ Pour faire face au problème d'amenuisement de la terre, certains ménages commencent à dépasser les limites des terres de leurs voisins ou même à s'entretuer à cause de conflits fonciers dus à l'héritage, comme le soulignent Grégoire Baribeau²¹ et le rapport de la FAO²² de 2011.

Tableau 1. Répartition des fermiers en pourcentage selon la superficie agricole dans les différentes communes de la province de Kirundo

SUPER- FICIE EN HA	COMMUNES							AU NIVEAU PROVIN- CIAL
	Bugabira	Busoni	Bwamba- rangwe	Gitobe	Kirundo	Ntega	Vumbi	
<0,49	30	49	53	63	42	64	80	54
0,5-0,99	28	33	20	20	42	13	12	25
1-1,5	24	13	7	10	7	11	4	11
>1,5	18	4	20	8	9	13	4	10
par ménage	1,155	0,602	1,196	0,511	0,69	0,864	0,353	0,739

Source : Notre enquête 2010.

¹⁸ LAU, L. J., JAMISON, D. T., LOUAT, F. F., *Education and productivity in developing countries: an aggregate production function approach*, Washington, The World Bank, 1991, p. 38.

¹⁹ MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, *op. cit.*, p. 166.

²⁰ FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL, *Burundi : Rapport d'avancement annuel sur l'application du document de stratégie, pour la réduction de la pauvreté – Second rapport de mise en œuvre*, Rapport du FMI No. 10/312, Washington, D.C., 2010, p. 167.

²¹ BARIBEAU G., *Search for Common Ground and Land Conflict in Burundi: A Strategic Review, 2011*, Washington, D.C., Search for Common Ground, janvier 2012, p. 38.

²² FOOD AND AGRICULTURE ORGANISATION (FAO), *Coordination des Opérations Agricoles d'Urgence et de Réhabilitation au Burundi, Plan d'action 2010-2011*, Bujumbura, p. 29.

Nous constatons d'une façon générale que 54 % des exploitants agricoles enquêtés ont une superficie inférieure à 0,5 ha. Cette superficie est très petite pour nourrir un grand nombre de personnes car les études montrent qu'il faut au minimum une superficie de 0,5 ha pour nourrir une famille.²³ Au niveau provincial, la moyenne de la superficie agricole au niveau de chaque ménage de Kirundo est de 0,739 ha. Cette superficie est petite si nous considérons le taux de croissance démographique annuelle dans cette province qui est de 3,14 %²⁴, ce qui engendre des nombreux conflits fonciers liés aux successions, comme nous allons le voir tout au long de cette étude.

Le principal mode d'acquisition de la terre est l'héritage : 63 % des champs sont acquis de cette façon, 23 % par achats et 14 % par d'autres moyens (dons, métayage, etc.). Ce mode d'acquisition par héritage s'accompagne d'innombrables conséquences dont notamment les conflits fonciers successoraux qui sont les plus nombreux et importants dans cette province. Précisons que l'héritage est défini comme étant « tout ce qui est transmis par voie successorale et faisant actuellement partie du patrimoine matériel ou culturel d'une personne ou d'une communauté²⁵ ».

Tableau 2. Répartition des ménages en conflits fonciers au niveau de chaque commune de la province de Kirundo

COMMUNES	nombre de ménages par commune*	pourcentage de ménages en conflits fonciers par commune**	nombre de ménages en conflit fonciers par commune***
Bugabira	20 758	8,00	1 661
Busoni	33 820	10,12	3 422
Bwambarangwe	15 539	10,00	1 554
Gitobe	13 332	10,00	1 333
Kirundo	21 653	10,90	2 360
Ntega	22 945	10,00	2 294
Vumbi	18 060	11,00	1 987
Province de Kirundo	146 107	10	14 611

Sources : * MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, *Recensement Général de la Population et de l'Habitat du Burundi 2008, Volume 1. Tableaux Statistiques Burundi*, Bujumbura, 2011, p. 166.

** Notre enquête, 2010.

*** Nos calculs à partir des données de recensement et les pourcentages des ménages en conflits fonciers obtenus par commune.

²³ PNUD, *Contribution thématique au rapport sur le développement humain au Burundi. Thème : pauvreté*, Bujumbura, 1997, p. 25.

²⁴ MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, *op. cit.*, p. 121.

²⁵ HERRERA, A., GUGLIELMA DA PASSANO, M., *Gestion alternative des conflits fonciers*, Manuels sur les régimes fonciers n° 2, Rome, FAO, 2007, p. 140.

Les résultats du tableau 2 nous montrent que le nombre de ménages ayant des conflits fonciers au niveau de la province de Kirundo est de 10 %, ce qui représente 14 611 ménages en tout.

Les résultats de la deuxième enquête montrent que 33 % parmi les personnes enquêtées sont des femmes tandis que 67 % sont des hommes. Parmi les personnes enquêtées, 3,8 % savent lire et écrire le kirundi, 3,8 % avaient fait l'école secondaire, 30,8 % avaient fréquenté l'école primaire tandis que 61,5 % sont analphabètes. Ce taux d'analphabétisme élevé explique les faits suivants : (1) la plupart des personnes illettrées ne sont pas au courant des textes relatifs au code foncier qui sont publiés en français ; du coup, cette population analphabète ne sait rien ou presque de la procédure d'enregistrement des droits fonciers²⁶, et ceci est confirmé par les résultats de la recherche sur le terrain où l'on constate que 74 % des actes de ventes sont rédigés sur des bouts de papiers²⁷ ; (2) lors des achats de terres, ces fermiers analphabètes sont trompés quant à la teneur des actes de vente et/ou d'achat ; (3) certaines personnes érudites profitent de cet illettrisme pour accaparer les terres des personnes analphabètes. Ces trois séries de faits expliquent pourquoi la majorité des gens ayant des conflits fonciers est analphabète. Et c'est pourquoi le nombre de personnes analphabètes est élevé dans cette deuxième enquête par rapport à la première.

Tableau 3. Cas civils et pénaux enregistrés dans les tribunaux de résidence des communes Bugabira, Busoni, Gitobe, Kirundo, Ntega et Vumbi et dans le tribunal de grande instance au cours des années 2009 à 2012

TYPES DE CAS ENREGISTRÉS DE 2009 À 2012	CAS ENREGISTRÉS DANS LES TRIBUNAUX DE RÉSIDENCE		CAS ENREGISTRÉS DANS LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE	
	effectifs	(%)	effectifs	(%)
cas fonciers	2 599	32	1 359	34
cas familiaux	1 707	21	256	6
autres types de cas civils	2 008	25	340	8
cas pénaux	1 894	23	2 075	52
total des cas inscrits (civils et pénaux)	8 208	100	4 030	100

²⁶ BIGIRIMANA, G., *De la prévention et résolution des conflits fonciers au Burundi : réflexion à un système de sécurisation foncière adapté aux terres rurales*, Bujumbura, Université du Burundi, 2005, p. 31.

²⁷ UNION EUROPÉENNE, *Analyse des données recueillies dans le cadre des diagnostics socio-fonciers menés dans les provinces de Karusi, Ngozi, Gitega et Ruyigi*, Bujumbura, Programme d'appui à la bonne gouvernance GUTWARA NEZA, 2010, p. 61.

Source : Nos calculs à partir des données tirées des rapports de tribunaux communaux de résidence et du tribunal de grande instance de la province de Kirundo de 2009 à 2012.

Durant la période qui court de 2009 à 2012, les résultats du tableau 3 nous montrent que les litiges fonciers occupent respectivement 32 % et 34 % des affaires pendantes (civiles et pénales) devant les tribunaux de résidence des communes et le tribunal de grande instance de la province de Kirundo. En considérant seulement les affaires civiles, ce pourcentage monte jusqu'à 41 % dans les tribunaux de résidence et à 70 % dans le tribunal de grande instance.

Tableaux 4. Types de conflits fonciers enregistrés depuis 2009-2012 dans les tribunaux de résidence et dans le tribunal de grande instance

TYPES DE CONFLITS FONCIERS ENREGISTRÉS DEPUIS 2009-2012	NOMBRE DE CAS ENREGISTRÉS DANS LES TRIBUNAUX DE RÉSIDENCE DES COMMUNES ENQUÊTÉES		NOMBRE DE CAS ENREGISTRÉS DANS LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE	
	effectifs	pourcentage	effectifs	pourcentage
	successions	1 544	59,4	1 073
dépassement des limites	161	6,2	208	15,3
ventes/achats	734	28,2	24	1,8
parcellaires	160	6,2	54	4,0
total	2 599	100	1 359	100

Source : Nos calculs à partir des données tirées des rapports des tribunaux communaux de résidence et du tribunal de grande instance de la province de Kirundo depuis 2009-2012.

Parmi les conflits fonciers, ceux qui sont dus aux successions prennent une part considérable, soit 59,4 % des conflits fonciers enregistrés au niveau des tribunaux de résidence et 79,5 % au niveau du tribunal de grande instance.

Par ailleurs, les résultats de cette deuxième enquête ont révélé que 100 % de femmes parmi les enquêtés avaient des conflits fonciers en rapport avec la succession. Cela s'explique par le fait que le Burundi est aujourd'hui l'un des seuls pays de droit civil à ne s'être jamais doté de législation écrite en la matière, renvoyant le droit des successions à la coutume.²⁸ Or, suite à la façon dont la coutume est interprétée par la jurisprudence de la plupart des tribunaux, les femmes ne détiennent pas de terres à titre individuel et ne jouissent donc pas de droit à l'héritage sur les parcelles appartenant à leur

²⁸ Quelques règles écrites en matière d'héritages figurent dans le décret-loi n° 1/024 du 28 avril 1993 portant réforme du code des personnes et de la famille. Aucun texte cependant n'énonce de manière générale les règles successorales.

père. Comme le montre Dominik Kohlhagen²⁹, historiquement, le déni de l'héritage aux femmes est surtout lié à des changements dans les modes de gestion foncière. Davantage qu'à un problème de régimes successoraux, c'est l'introduction de la propriété individuelle privée ainsi que l'interprétation qui en a été faite sous la colonisation qui sont en cause. Dans les coutumes burundaises, les terres étaient détenues par des familles et non par des individus. Les hommes mariés géraient ces terres en tant que chefs de famille, mais cela impliquait pour eux des obligations et la nécessité d'en garantir un accès équitable aux femmes et aux hommes non mariés qui dépendaient d'eux. Dans la jurisprudence des tribunaux indigènes puis dans les tribunaux de l'État burundais, l'interprétation privatiste des droits fonciers coutumiers a conféré un droit exclusif aux chefs de famille, sans suffisamment tenir compte des devoirs qu'ils avaient à assumer en contrepartie.

Les résultats de notre enquête indiquent que les veuves et les femmes mariées sont les victimes les plus fréquentes des conflits fonciers, et ces résultats corroborent la recherche effectuée par Dominik Kohlhagen³⁰ qui montre qu'au Burundi ces femmes ont le plus à pâtir d'une jurisprudence qui leur dénie tout droit personnel aux terres familiales au nom de règles aujourd'hui perçues comme « coutumières », mais qui sont en réalité de création récente. Pour sa part, Mary Wandia³¹ conclut que l'amélioration de l'accès à la terre, du contrôle et de la propriété de la terre ainsi que de ses moyens de production sont des éléments clés pour éradiquer la faim et la pauvreté rurale.

Les conflits fonciers dus aux ventes/achats des terres viennent en second lieu aux tribunaux de résidence (28,2 % des cas fonciers) car, au fil des années, surtout quand le père vend la propriété lorsque ses enfants sont encore mineurs, ces derniers devenus adultes constatent l'exigüité de leurs terres et passent à la réclamation des champs vendus. Ils avancent la raison selon laquelle la vente de leurs champs était illégale car leur père ne les a pas consultés. La plupart des champs achetés ou vendus ne sont pas enregistrés dans les titres fonciers car, rappelons-le, la majorité de la population rurale est analphabète (61,5 %) ; certains autres trouvent que le principe de l'enregistrement obligatoire des droits fonciers chez le conservateur des titres fonciers est un processus long et coûteux, tandis que d'autres encore ne

²⁹ KOHLHAGEN, D., *Burundi : La justice en milieu rural*, Bujumbura, RCN Justice & Démocratie, 2009, p. 110.

³⁰ KOHLHAGEN, D., *op. cit.*, p. 67-98.

³¹ WANDIA, M., Sauvegarder le droit de la femme pour améliorer la sécurité alimentaire, in DUTERME, B., DELCOURT, L., DOUXCHAMPS, C., LEROY, A., PENG M., POLET, F. ET CUETO, E. (eds.), *Pressions sur les terres. Devenir des agricultures paysannes, points de vue du Sud*, Alternatives Sud Volume 17, Centre Tricontinental et Éditions Syllepse, 2010, p. 201-207.

sont pas assez cultivés pour lire des textes relatifs aux lois foncières, surtout que ceux-ci sont généralement écrits en français.

Par ailleurs, ces conflits sont souvent tranchés au niveau des tribunaux de résidence, ce qui expliquerait la tendance à la rareté au niveau du tribunal de grande instance (1,8 %). Les résultats de notre enquête corroborent ceux trouvés au Burkina Faso par Mahamadou Zongo³² et qui montrent que certaines ventes et/ou autres cessions peuvent être cachées.

Ces transactions ne relèvent pas nécessairement de « ventes » au sens strict du terme ; là où elles sont récentes, ou encore illégitimes, il y a souvent ambiguïté sur le contenu effectif de la transaction : cession du fonds ou bien des droits de culture. Leur caractère voilé les rend parfois conflictuelles : il peut y avoir contestation quant à l'existence même de la transaction, de son contenu ou du droit du vendeur à engager ce qui relève d'un patrimoine familial collectif. Une différence de perception chez les différents acteurs concernant la nature de la transaction est une source importante de conflits autour des ventes, ajoutent Chauveau *et al.*³³ Par ailleurs, 6,2 % des cas fonciers enregistrés au niveau du tribunal de résidence sont dus au dépassement des limites des champs entre les voisins et ces cas ne trouvent pas souvent de solutions convenant aux parties en conflits à cause des limites naturelles qui ne sont pas souvent visibles ou ont été arrachées. Le problème majeur est que la plupart des terres ne sont pas cadastrées ou que les propriétaires n'ont pas de plans cadastraux. Les voisins en profitent pour passer outre et même faire disparaître les limites naturelles ou conventionnelles. Les conflits parcellaires se remarquent surtout dans la ville de Kirundo ou dans certaines cités. Cela s'expliquerait par des transactions commerciales des terres plus importantes dans les villes ou cités que dans les campagnes.

³² ZONGO, M., "Transactions foncières et droits délégués : réguler les marchés fonciers émergents", in LAVIGNE DELVILLE, Ph., OUÉDRAOGO, H., TOULMIN, C. (coord.), *Pour une sécurisation foncière des producteurs ruraux*, Actes du séminaire international d'échange entre chercheurs et décideurs, Ouagadougou, 19 au 21 mars 2002, Paris, GRET, p. 54-58.

³³ CHAUVEAU, J.-P., COLIN, J.-Ph., JACOB, J.-P., LAVIGNE DELVILLE, Ph., LE MEUR, P.-Y., *Modes d'accès à la terre, marchés fonciers, gouvernance et politiques foncières en Afrique de l'Ouest. Résultats du Projet de Recherche CLAIMS*, London, IIED, 2006, p. 91.

Tableau 5. Pertes agricoles des principales cultures liées aux conflits fonciers en province de Kirundo

CULTURES	PRODUCTION AGRICOLE PERDUE À CAUSE DES CONFLITS FONCIERS (TONNES)* ³⁴	PRODUCTION PAR CULTURE AU NIVEAU PROVINCIAL (TONNES)** ³⁵	PRODUCTION AGRICOLE PERDUE À CAUSE DES CONFLITS FONCIERS EN % ³⁶
haricot	7 729,2	31 521	25
banane	7 772,5	34 769	22
manioc	1 667,7	5 316	31
sorgho	1 168,9	19 588	6
patate douce	3 874,8	37 589	10
café (cerises)	2 573,3	15 510	17

Sources : * Production agricole extrapolée au niveau provincial à partir des résultats issus de l'échantillonnage de la première enquête réalisée en 2010 et de celui de 2013.

** INSTITUT DE STATISTIQUES ET D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES DU BURUNDI (ISTEEBU), *Annuaire des statistiques agricoles année 2009*, Bujumbura, 2010, p. 90.

Nous remarquons que 7 772,5 tonnes de régimes de bananes en moyenne par an sont perdues au niveau provincial à cause des conflits fonciers, ce qui représente une perte de 22 % de production de bananes si nous comparons cette production perdue à celle obtenue en 2009.³⁷ Le bananier étant la principale culture qui apporte beaucoup de revenus monétaires aux ménages ruraux de Kirundo et qui a donc remplacé le bétail, moteur jusque là d'accumulation de la richesse. Ceci est confirmé par Cochet³⁸, qui dit qu'au

³⁴ La production agricole perdue estimée est calculée à partir du pourcentage de ménages pratiquant la culture (obtenue lors de la première enquête) multiplié par le nombre de ménages en conflits fonciers au niveau provincial (voir tableau 2) multiplié par la production agricole de chaque culture obtenue par ménage au niveau provincial déterminé lors de notre première enquête. Les principales cultures mises en place avant le conflit sont déterminées lors de la deuxième enquête. La production annuelle en kg par culture/ménage est de 529,00 ; 782,34 ; 439,00 ; 170,21 ; 408,00 et 476,00 respectivement pour les cultures de haricot, banane, manioc, sorgho, patate douce et café (cerises) tandis que le pourcentage de personnes pratiquant ces cultures sont 100, 68, 26, 47, 65 et 37 respectivement pour les cultures de haricot, banane, manioc, sorgho, patate douce et café.

³⁵ Les statistiques en rapport avec la production agricole en province de Kirundo de chaque culture en 2009 sont données par l'ISTEEBU.

³⁶ La production agricole perdue estimée en pourcentage par culture et liée à des conflits fonciers est donnée par le rapport entre la production agricole perdue multipliée par 100 divisée par la production de chaque culture au niveau provincial d'après les productions données par l'ISTEEBU en 2010.

³⁷ INSTITUT DE STATISTIQUES ET D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES DU BURUNDI (ISTEEBU), *op. cit.*, p. 90.

³⁸ COCHET, H., *Crises et révolutions agricoles au Burundi.*, Paris, Karthala, 2001, p. 468.

fil des années, la bananeraie, l'usine à biomasse qu'elle représente et la fertilité accumulée sous forme de matières organiques dans son sol, remplace progressivement le bétail en tant que capital d'exploitation, d'une part, en tant que moteur principal de la reproduction de la fertilité, d'autre part. Et tout se passe donc comme si l'extension de la bananeraie supplantait progressivement la multiplication du troupeau en tant que mécanisme fondamental d'accumulation du capital. Cette culture est utilisée non seulement pour la consommation alimentaire, mais aussi comme production de la bière locale appelée *Urwarwa*, abondamment consommée en milieu rural.

À part la culture du bananier, les exploitants perdent également une production importante de cerises de café, principale culture d'exportation qui apporte beaucoup de revenus aux ménages et aussi des devises au pays³⁹ ; en moyenne, 2 573,3 tonnes de cerises sont perdues chaque année, soit une perte de 17 % au niveau provincial.

Le sorgho est essentiellement cultivé pour la vente. Cette culture, grâce à son enracinement pivotant, résiste mieux aux différents stress hydriques que le maïs, ce qui justifie l'augmentation du nombre d'exploitants de cette culture dans les régions à fortes perturbations pluviométriques comme les communes de Bugabira, Busoni, Kirundo.

Le sorgho procure des revenus non négligeables pour les exploitants de cette région. Il peut être utilisé pour la fabrication de la bière de sorgho ou bien servir pour la consommation alimentaire ou encore comme levure pour la fermentation de la bière locale. C'est pourquoi perdre 1 168,9 tonnes de sorgho par an, soit 6 % au niveau provincial, est une perte énorme pour l'économie rurale des exploitants agricoles de Kirundo.

La principale culture d'alimentation dans la province de Kirundo est le haricot avec 100 % d'exploitants au niveau provincial selon les résultats obtenus lors de la première enquête. La culture du haricot de par son importance alimentaire et nutritionnelle apporte beaucoup de revenus au sein des ménages ruraux. Or les parties en conflit perdent en moyenne au moins 7 729,2 tonnes par an au niveau provincial, soit une perte de 25 % de la production de haricot au niveau de cette province à cause des conflits fonciers.

La culture du manioc a une durée du cycle végétal qui peut aller jusqu'à deux ans et la récolte est échelonnée. Cette culture n'est pas saisonnière comme les autres cultures (haricot, maïs et sorgho), ce qui donne l'avantage aux exploitants agricoles de pouvoir la cultiver à n'importe quelle période (saison des pluies y compris) et donc de disposer de temps pour s'atteler aux autres cultures qui sont, elles, saisonnières. C'est par conséquent une culture

³⁹ TAPLIN, G. B., *Burundi : étendre le commerce extérieur et promouvoir l'investissement*, Bureau Régional des Services de Développement pour l'Afrique Australe et Orientale (USAID/REDSO), Nathan Associates Inc., mai 2006, p. 52.

de soudure car l'exploitant agricole possède à tout moment de quoi nourrir sa famille. Malgré cela, les exploitants perdent en moyenne par an 1 667,7 tonnes de manioc, soit une perte de 31 % au niveau provincial si nous comparons celle liée à des conflits fonciers et la production de manioc obtenue en 2009⁴⁰.

Nous ne pourrions terminer cette partie consacrée à des pertes agronomiques engendrées par les conflits fonciers sans mentionner les destructions volontaires de plantes et d'animaux provoquées par ces derniers : plus de 10,2 % des cas pénaux enregistrés depuis 2009-2012 sont engendrés par des conflits fonciers.

Tableau 6. Pertes socio-économiques liées aux conflits fonciers

PARAMÈTRES CONSIDÉRÉS	MOYENNE
durée des conflits au niveau collinaire (mois)	10,8
durée des conflits au niveau du tribunal de résidence (mois)	38,5
durée des conflits au niveau du tribunal de grande instance (mois)	19,8
durée de la non-exploitation de champs en raison de conflits fonciers (années)	5,7
dépenses monétaires liées aux conflits fonciers (milliers de francs burundais)	30

Source : Notre enquête 2013.

Les résultats de la deuxième enquête nous montrent que des pertes socio-économiques énormes sont enregistrées à cause des conflits fonciers. Les conflits naissent d'un besoin d'espace dans une terre réduite et peu productive.⁴¹ La durée des procès est très longue : 10,8 mois au niveau collinaire, 38,5 mois au niveau du tribunal de résidence et 19,8 mois au niveau du tribunal de grande instance, ce qui représente une perte énorme du temps qui devrait être consacré aux travaux des champs et à d'autres activités extra-agricoles ; ceci concerne non seulement les familles en conflit mais aussi les témoins qui les accompagnent lors des procès. La lenteur dans le traitement des dossiers en rapport avec les conflits fonciers a été confirmée par les résultats de Dominik Kohlhagen qui avait aussi trouvé, lors des enquêtes menés sur le terrain, que plus de 50 % des personnes interrogées avaient déploré la lenteur dans l'étude de leurs dossiers au niveau des tribunaux communaux de résidence⁴². Et ces mêmes résultats sont

⁴⁰ INSTITUT DE STATISTIQUES ET D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES DU BURUNDI (ISTEEBU), *op. cit.*, p. 90.

⁴¹ NTAMPAKA, C., *Gouvernance foncière en Afrique centrale*, Document de travail sur les régimes fonciers 7, FAO, 2008, p. 65.

⁴² KOHLHAGEN, D., *op. cit.*, p. 123.

confirmés par ceux trouvés par Cécile Beduwe et Michel Van Herp⁴³ qui avaient remarqué que, dans certaines provinces, 90 % des populations déplorait la lenteur de la justice dans le traitement des dossiers. Cette lenteur est aussi liée à des phénomènes de corruptions qui gangrènent les tribunaux, ainsi que certaines personnes interrogées par nous nous l'avaient affirmé. La partie adverse a davantage à ce que le procès traîne en longueur pour qu'elle ait le temps de corrompre certains juges et magistrats, comme confirmé par les résultats des enquêtes de terrain menées par l'OLUCOME⁴⁴ et Dominik Kohlhagen.⁴⁵ Par ailleurs, les champs faisant l'objet d'un conflit ne sont pas bien entretenus, c'est-à-dire que l'investissement lié à des apports de fertilisants ou à la lutte antiérosive n'est souvent pas assuré par la partie qui l'exploite par peur qu'en cas de perte du procès, elle perdrait également le capital investi. Même à la fin du procès, ces champs restent fréquemment improductifs.

Du côté du gouvernement, les dépenses liées aux conflits fonciers sont énormes, comme le montrent les résultats du tableau 7. Plus de 8 millions de francs burundais ont été dépensés pour effectuer des descentes sur le terrain en vue de trancher des conflits, et cela sans inclure les frais d'amortissement du véhicule utilisé. Ces résultats corroborent ceux de Gilbert Bigirimana⁴⁶ dans sa recherche sur la prévention et la résolution des conflits fonciers au Burundi. Les parties plaignantes ne sont pas exemptées des pertes économiques dues aux conflits fonciers, car 30 mille francs burundais en moyenne par audience sont dépensés par une seule partie en conflit pour payer uniquement les témoins au tribunal et sans inclure les frais de transport alors que certains habitent à plus de 55 km du tribunal de grande instance de Kirundo. Il faut compter au moins dix audiences pour arriver à un dénouement de l'affaire, selon certaines personnes interrogées, et cela au seul niveau du tribunal de résidence, ce qui engendrerait une perte estimée à deux cents dollars américains (200 USD) pour la part de la somme donnée aux témoins. Ces coûts judiciaires élevés ont été signalés par Pézard et Tessières qui montrent que les plaignants doivent aussi payer les frais de déplacement des policiers qui vont remettre la convocation à l'agresseur, les déplacements des huissiers qui assignent l'autre partie, et le déplacement des magistrats réalisant les constats. Par ailleurs, un avocat demande en

⁴³ BÉDUWÉ, C., VAN HERP, M., *Perception de la justice de proximité par la population au Burundi*, Bujumbura, Programme d'appui à la bonne gouvernance « Gutwara Neza », 2009, p. 48.

⁴⁴ OLUCOME, *Rapport annuel 2008*, Bujumbura, OLUCOME (Observatoire de Lutte contre la Corruption et les Malversations Économiques), 2008, p. 54.

⁴⁵ KOHLHAGEN, D., *Le tribunal face au terrain. Les problèmes d'exécution des jugements au Mugamba dans une perspective juridique et anthropologique*, Bujumbura, RCN Justice & Démocratie, 2008, p. 196.

⁴⁶ BIGIRIMANA, G., *op. cit.*, p. 31.

moyenne entre 200 et 500 USD pour assurer la défense de son client.⁴⁷ Ces coûts judiciaires élevés empêchent certaines catégories de personnes et surtout les pauvres d'accéder aux tribunaux de résidence ou de grande instance ou même les forcent à abandonner le procès en cours de route, comme le montrent les résultats de l'enquête menée par PAGE⁴⁸, surtout dans une province où 82,3 % des ménages vivent en dessous du seuil de pauvreté.⁴⁹

Tableau 7. Dépenses annuelles liées aux descentes sur le terrain effectuées par les agents du tribunal de grande instance de Kirundo (en milliers de francs burundais)

COMMUNES	NOMBRE ANNUEL MOYEN DE DESCENTE SUR LE TERRAIN	COÛTS TOTAUX ANNUELS DES FRAIS DE MISSION	COÛTS ANNUELS DE CARBURANT	COÛTS TOTAUX ANNUELS
Bugabira	9	749	312	1 061
Busoni	11	851	354	1 205
Bwambarangwe	8	648	450	1 098
Kirundo	16	1 316	366	1 682
Gitobe	7	567	315	882
Ntega	6	506	253	759
Vumbi	13	1 053	439	1 492
total	70	5 690	2 489	8 179

Source : Nos calculs à partir des données tirées des rapports du tribunal de grande instance de la province de Kirundo en 2009 à 2012.

Du point de vue social, 10 % des personnes interrogées qui avaient des cas fonciers au tribunal de grande instance de Kirundo ont été emprisonnées pendant au moins une à deux semaines durant la période du conflit foncier, ce qui a eu des conséquences énormes sur leur état psychique et leur santé physique, plus des retards préoccupants pour effectuer les travaux champêtres, de lourds moyens économiques pour nourrir la personne emprisonnée, etc. Des tueries et des coups et blessures perpétrés dans cette province ont souvent comme origine les litiges fonciers, et cela a été confirmé par les présidents des tribunaux de résidence et le procureur

⁴⁷ PÉZARD, S. ET TESSIÈRES, S., *L'insécurité est une autre guerre. Analyse de la violence armée au Burundi*, Secrétariat de la déclaration de Genève, 2009, p. 98.

⁴⁸ PAGE, *Étude diagnostique du système juridique et judiciaire du Burundi. Rapport final*, Projet d'Appui à la Gouvernance Économique (PAGE) de la Banque mondiale, Bujumbura, 2008, p. 233.

⁴⁹ FMI, *op. cit.*, p. 167.

général du parquet général de Kirundo interrogés lors de nos enquêtes. La haine semée entre les familles en conflits fonciers ainsi que celle vis-à-vis de ceux qui sont venus témoigner pour la partie adverse est aussi une résultante des conflits fonciers dans la province de Kirundo. Ces résultats corroborent ceux trouvés par Thimna Bunte et Laureline Monnier dans leur étude sur la médiation des conflits fonciers au Burundi.⁵⁰

4. CONCLUSION

L'étude menée dans cette province de Kirundo a montré que les conflits fonciers y ont des impacts négatifs sur la production agronomique et économique et sur la vie sociale. Parmi les conflits fonciers ceux dus aux successions prennent beaucoup d'ampleur par rapport à d'autres. Cela se remarque surtout dans une région où le taux de croissance démographique annuelle est supérieur à 3 %. Ces conflits fonciers figurent parmi les grandes causes de la diminution de la production agricole observée chez les exploitants, qui est de plus de 56,6 % si nous ne considérons que la période de 1996 à 2009.⁵¹

Du point de vue socio-économique, des pertes énormes de production de café, de manioc, de haricot, etc. ont été signalées dans cette région. Les moyennes des superficies en conflit sont à l'occasion 8 fois supérieures à celles possédées normalement par les ménages ruraux de Kirundo, ainsi que le montrent les résultats des tableaux 3 et 6. La durée que prennent les procès ne fait qu'exacerber la pauvreté car non seulement les ménages en conflits fonciers ont des pertes économiques importantes mais aussi de graves pertes de temps, ce temps qu'ils devraient consacrer aux autres activités agricoles ou extra-agricoles. D'autres corollaires de ces conflits fonciers que nous avons observés dans cette région sont des tueries, des haines entre les parties conflictuelles et des emprisonnements qui en sont les résultats.

À l'issue de cette étude, plusieurs voies de sorties peuvent être privilégiées, notamment : (i) la mise en place d'une commission foncière décentralisée au niveau communal, (ii) la mise en place d'une commission collinaire composée des notables et des élus collinaires, (iii) la distribution des terres vacantes de l'État aux paysans sans-terre et rapatriés, (iv) l'allocation d'un budget de fonctionnement et des moyens de déplacements jusqu'aux tribunaux, et (v) la mise en place d'une politique claire chargée de faciliter l'accès aux microcrédits pour les exploitants agricoles en vue de favoriser les activités génératrices de revenus.

⁵⁰ BUNTE, T., MONNIER, L., *La médiation des conflits fonciers au Burundi : un projet de documentation et d'analyse*, Durban, African Centre for the Constructive Resolution of Dispute (ACCORD), p. 88.

⁵¹ INSTITUT DE STATISTIQUES ET D'ÉTUDES ÉCONOMIQUES DU BURUNDI (ISTEEBU), *op. cit.*, p. 90.

Pour des recherches futures, il serait intéressant d'envisager des études qui détermineraient la probabilité de gagner ou de perdre un procès en tenant compte des variables comme l'âge, l'ethnie, la richesse, etc.

Ngozi, Gembloux, juillet 2013